



# L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS

**L**a semaine dernière, j'étais présent à la manifestation devant l'Assemblée nationale, au son des poêles et des casseroles transformées en percussions, en soutien aux camarades métallos du groupe SEB notamment, des camarades de FO-Tefal venus de Rumilly en Haute-Savoie, mais aussi d'Écully (Rhône), de Tournus et Is-sur-Tille en Bourgogne ou encore de Lourdes (Hautes-Pyrénées).

En cause, une proposition de loi débattue à l'Assemblée nationale visant à interdire l'ensemble des substances per-et-polyfluoroalkylées. Plus connues sous le nom de PFAS, elles présentent des propriétés chimiques spécifiques, utilisées dans de nombreux domaines industriels et produits de la vie courante.

Extrêmement persistantes dans l'environnement, elles sont parfois appelées produits chimiques éternels.

L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit le dicton. Ce texte présentait un risque majeur pour l'emploi. La proposition de loi initiale était très large, prévoyant l'interdiction de l'ensemble des PFAS, notamment pour la production et la mise sur le marché des ustensiles de cuisine. Le process industriel de Tefal/groupe SEB utilise du PTFE (polytétrafluoroéthylène), de la famille des PFAS, pour le revêtement de ses poêles. Mais cette substance, également utilisée dans la production de médicaments ou d'appareils médicaux, n'est pas reconnue dans la catégorie des PFAS dangereux, selon plusieurs agences de santé françaises ou européennes.

Cette interdiction totale menaçait directement l'existence des sites industriels du groupe SEB/Tefal à Rumilly, mais aussi à Tournus en Saône-et-Loire, avec

des conséquences dramatiques pour l'emploi : près de 3000 postes ainsi que les emplois chez de nombreux sous-traitants. Cette interdiction franco-française, devançant une réglementation européenne sur le sujet, outre son impact sur l'emploi, aurait par ailleurs été totalement contre-productive, créant les conditions d'une concurrence totalement déséquilibrée : les produits comportant des PFAS auraient été toujours disponibles, mais fabriqués ailleurs.

Fort heureusement, cette mobilisation a entraîné le retrait pur et simple de l'alinéa du texte qui concernait les ustensiles de cuisine. Le reste de la proposition de loi a été adopté à l'unanimité. FO restera vigilante sur la suite de son parcours parlementaire.

Cet épisode est la parfaite illustration que la transition

écologique ne peut se faire contre l'industrie, mais avec l'industrie et ses salariés. Elle illustre également l'échec de la multiplication de normes législatives et réglementaires, décidées sans prendre en compte la dimension sociale. Indispensable pour faire face à l'urgence climatique et aux défis environnementaux, la transition ne peut se faire que dans le dialogue pour préserver les intérêts des travailleurs.

FO est pleinement engagée sur les questions environnementales, énergétiques et climatiques, considérant qu'il y a un véritable enjeu quant à la mise en œuvre sociale de ces sujets dans les branches et dans les entreprises. Concilier la nécessité d'agir pour la planète avec les intérêts des travailleurs – pour lesquels il faut préserver les emplois ainsi que les conditions de travail, protéger aussi la santé, garantir la sécurité –, voilà le défi. Et notre organisation y participe pleinement.

## Concilier la nécessité d'agir pour la planète avec les intérêts des travailleurs

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)